

Annexe 19

Fiche Action 19	Les traversées piétonnes et cyclistes, ainsi que les carrefours font l'objet d'une sécurisation ACTION PRIORITAIRE
SAFE STREET	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation progressive des infrastructures routières régionales et communales - Gestion permanente de la sécurité des infrastructures routières - Protection des connexions entre les réseaux de la Spécialisation multimodale des voiries (SMV) suivant le principe STOP
Domaine de compétence	Sécurité routière et travaux publics
Opérationnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une liste des traversées piétonnes non conformes en termes de recul du stationnement (5m ou 20m si feux) et établir un planning de mise en conformité de celles-ci. - Identifier les traversées piétonnes et cyclistes accidentogènes et établir un planning de sécurisation pérenne, y compris la mise en accessibilité et la modération des vitesses d'approche, pour chaque gestionnaire, et mise en œuvre - Etablir des recommandations d'aménagement/de conception des carrefours pour les réseaux SMV Piétons et Vélo Confort et/ou Plus (voire magistrale) et les diffuser auprès des gestionnaires et concepteurs d'aménagements de voirie, pour une mise en œuvre dans le cadre des projets.
Indicateurs de réalisation	<p>A l'horizon 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 carrefours / traversées gérées par feux sans conflit sont mis en œuvre sur l'ensemble de la Région. - Les panneaux B22-B23 sont posés à tous les carrefours à feux, sauf pour conditions de sécurité non remplies conformément à la réglementation. - 40% des traversées piétonnes sur voiries régionales sont équipées d'une zone de recul du stationnement. <p>A l'horizon 2030</p> <p>Toutes les traversées piétonnes et cyclistes identifiées comme étant « à risques » sont équipées d'une zone de recul du stationnement conforme, d'avancée de trottoir, etc. ; la vitesse est maîtrisée à leur approche et l'accessibilité est assurée partout sur celles-ci.</p>
Partenaires (tous)	Bruxelles Mobilité, communes, STIB



Tâche 19.1	Établir une liste des traversées piétonnes non conformes en termes de recul du stationnement (5m ou 20m si feux), établir un planning de mise en conformité de celles-ci, et mise en œuvre.
Budget	1.000.000 eur en 2022
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	BM, communes
SPOC	BM, communes
Partenaires internes	DEN, BUILD, DMSR
Partenaires externes	/
Début	2021, en cours
Echéance	Identification et planning : 1 ^{er} semestre 2022 pour voiries régionales Mise en œuvre (début) : fin 2023 Mise en œuvre (fin) : fin 2030
Statut	La liste des traversées piétonnes non conformes est disponible pour les voiries régionales et communales (via mobile mapping). Planning de mise en conformité à préciser.
Indicateur	Nombre de traversées non conformes en termes de recul du stationnement identifiées et mise en conformité planifiée. En 2024 : 40% des traversées piétonnes sur voiries régionales sont équipées d'une zone de recul du stationnement. En 2030 : 100% des traversées piétonnes sur voiries régionales sont équipées d'une zone de recul du stationnement.
Tâche 19.2	Identifier les traversées piétonnes et cyclistes accidentogènes et établir un planning de sécurisation pérenne, y compris la mise en accessibilité et la modération des vitesses d'approche, pour chaque gestionnaire, et mise en œuvre.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	1,5 ETP à pd. 2023
Pilote	BM (PLAN), communes
SPOC	BM (PLAN), communes
Partenaires internes	DEN, BUILD, DMSR, DITP
Partenaires externes	STIB
Début	1 ^{er} semestre 2022
Echéance	Première identification pour fin 2022 Mise en œuvre achevée pour 2030 Mise en œuvre (début) : fin 2023 Mise en œuvre (fin) : fin 2030
Statut	La liste de traversées piétonnes et cyclistes accidentogènes est disponible. Planning de réalisation à préciser.
Indicateur	Nombre de traversées identifiées et planifiées. Nombre de traversées effectivement sécurisées.

Tâche 19.3	Etablir des recommandations d'aménagement/de conception des carrefours pour les réseaux SMV Piéton et Vélo Confort et/ou Plus (voire magistrale) et les diffuser auprès des gestionnaires et concepteurs d'aménagements de voirie, pour une mise en œuvre dans le cadre des grands projets.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	BM, DMSR
SPOC	BM, DMSR
Partenaires internes	Build, Maintain
Partenaires externes	Communes, Urban, associations
Début	2022
Echéance	En continu
Statut	En cours
Indicateur	Formation/brochures diffusées